

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	Mme Rosine CARILLO	Mme Alexandrine
Mme Noëlla ROMMEL	TRAMIER	MEYNAUD
M. Christian MANCIP	M. Pierre GAC	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	M. Edouard SCHMID
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	Mme Sandrine SAEZ
Mme Magali LORA	M. Gilles MANCEL	Mme Geneviève SIAUD
Mme Christelle ABATE	Mme Petya MARINOVA	M. Franck VALLON
Mme Isabelle BRUYNEEL		

Ont donné pouvoir : M. Henri ANDRIEUX LOUER à M. le Maire

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Noëlla ROMMEL

2023 DGS 050

VOTE DU BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2023

**Rapporteur : Monsieur Michel ROURRE**

Monsieur Michel ROURRE, 1er adjoint au maire en charge des finances présente le budget PRIMITIF COMMUNE - Exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

**4 772 850.00 € EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**3 803 194.00 € EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide

- d'approuver le budget PRIMITIF COMMUNE 2023 ainsi présenté et annexé à la présente délibération

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu la secrétaire de séance  
Mme Noella ROMMEL

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 19 avril 2023